



### Brevet de Technicien Supérieur Agricole AMENAGEMENTS PAYSAGERS



Tours-Fondettes  
agrocampus  
Lycée CFA CFFPA Exploitations

#### OBJECTIFS

La préparation du B.T.S. Agricole est une formation supérieure courte, donnant une qualification professionnelle de **niveau III**.

Le BTS Aménagements Paysagers vous donne les moyens de :

- Apprendre à conjuguer la maîtrise de l'ensemble des techniques d'aménagements paysagers du projet à la création et l'entretien
- Acquérir les connaissances approfondies de botanique, d'utilisation de végétaux
- Appréhender les enjeux et les mutations économiques
- Connaître le cadre réglementaire et gérer un budget

#### L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un **contrat de travail** avec un professionnel agréé, d'une durée de 2 ans.

La **période d'essai** correspond aux **45 premiers jours** consécutifs ou non de **formation pratique** effectuée par l'apprenti **en entreprise**.

Un statut ouvrant droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...)

Une formation **rémunérée** de 25 % à 61 % du SMIC et en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Rémunération de l'apprenti			
Age de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 21 ans	Plus de 21 ans
1ère année	25 % = 370.07 €	41 % = 606.92 €	53 % = 784.56 €
2ème année	37 % = 547.71 €	49 % = 725.35 €	61 % = 902.98 €

#### POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux **titulaires d'un Baccalauréat STAV, S** ou un BAC professionnel, âgés de 16 à 30 ans. Le candidat doit prendre contact avec nous soit par le biais de la procédure Post-bac\* de l'Education nationale ([www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)), soit en remplissant une fiche de renseignements. Suite à l'envoi des documents au CFAAD, le candidat recevra **une invitation aux tests de positionnement** (français, reconnaissance des végétaux) et **entretien individuel**. Un avis lui sera ensuite adressé la semaine suivante.

\* Les candidats pourront accéder au site d'information à compter du mois de décembre et formuler leurs vœux de la fin janvier à la mi-mars (en fonction des dates prévues par la procédure).

L'apprenti doit **signer un contrat d'apprentissage** avec un responsable d'entreprise du paysage, ou d'importantes collectivités locales. Cette entreprise doit pouvoir lui fournir un projet de création paysagère.

#### FORMATION AU CFA

L'**enseignement gratuit** est assuré sur le site de Tours-Fondettes agrocampus.

Les cours se déroulent sur 21 semaines par an soit 1430 heures de formation sur les 2 années

L'alternance est de 2 à 3 semaines de formation au CFA / 2 à 3 semaines en entreprise

Les apprentis perçoivent des **indemnités kilométriques** (domicile-CFA) prises en charge par le Conseil Régional. La **restauration et l'hébergement sont possibles sur site** (chambre 2 personnes), sinon nous pouvons vous fournir une liste de logeurs extérieurs au CFA.

#### POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'un B.T.S.A. Aménagements Paysagers peuvent poursuivre leurs études en :

- en école d'architecture
- Licence professionnelle



## DÉBOUCHES

De nombreuses perspectives s'offrent aux titulaires du diplôme.

Le Technicien Supérieur option Aménagements Paysagers assure, soit des **fonctions de personnel encadrant**, soit des **fonctions de conducteur de travaux**. Il peut également assurer des **fonctions de technicien supérieur en bureau d'études**.

## EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves : - **50 % en cours de formation** (contrôle continu);  
- **50 % en examen final**.

## ARCHITECTURE PAR MODULES DU BTS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

MODULE	MATIERES PRINCIPALES	HORAIRE
M11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel		40 h
<b>DOMAINE COMMUN</b>		
M21 – Organisation économique, sociale et juridique	Economie	74 h
M22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Français, E.S.C., Documentation	134 h
M23 – Langue vivante	Anglais	94 h
M31 – Education physique et sportive	E.P.S.	72 h
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine commun (7 h)</b>		
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>		
M41 – Traitement de données	Mathématiques	66 h
M42 – Technologies de l'information et du multimédia	Informatique	40 h
M51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	Histoire des paysages et jardins, biologie, agrologie, réglementation, diagnostic et contexte de site	124 h
M52 – Connaissance et gestion des végétaux	Biologie, agronomie, végétaux, taille, végétalisation, gestion différenciée	254 h
M53 – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	Topographie, agro-équipement, maçonnerie arrosage...	155 h
M54 – Gestion technico-économique des chantiers	Entreprise, devis, plan	86 h
M55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	Conception, chiffrage du projet	116 h
M61 – Semaines alternance	31 semaines par an dont les 5 semaines de congés payés	
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel (92 h)</b>		
M71 – Module d'initiative locale (M.I.L.) - création d'entreprise	<b><i>Ces enseignements obligatoires sont des compléments de formation à l'initiative de l'établissement</i></b>	58 h

